

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? _____ 0

a. Leurs noms. _____ 0

b. Leurs distances réciproques. _____ 0

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? _____ à Epeller aux enfans depuis bas âge

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? _____ Toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? _____ Palettes de:

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? _____ se vive voir

9°. Durée de l'école chaque jour? _____ 6 heures par jour

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? _____ 0

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? _____ Elle-même

b. D'où est-il? _____ de St. Gal

c. Son nom _____ Trinitte, veuve de Jean Courat
Hayly.

(3)

d. Son âge. _____ 60 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? _____ Un fils, Tailleur à Nyon

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? _____ 20 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? _____ Nyon, aidant son mari, Tailleur

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? _____ 0

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? _____ Une douzaine

a. En hiver, } soit garçons ou filles. _____ Garçons 12 filles, toute l'année

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. _____ 0

a. Possède-t-elle de pareils fonds? _____ 0

b. Quelle en est la valeur? _____ 0

c. Source des revenus. _____ 0

d. Les biens d'écoles font ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? _____ 0

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? _____ 5 à 6 ba

15°. Bâtiment de l'école. _____ 0

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? _____ 0

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? _____ Une chambre, assez étroite dans l'appartement du fils, en loyer dans la maison

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? _____ Truhau

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. _____

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

181
N. 90

École allemande du District de Lyon.

Située à Lyon,
ville, chef-lieu du District.

Léman.

Lyon
no. 8.